

sion des prix et des revenus réexamine sa politique et songe à de nouveaux moyens pour combattre l'inflation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, au lieu de fonder nos politiques sur des bulletins de nouvelles, j'ai discuté de la question hier avec le président de la Commission des prix et des revenus qui, à la suite de la réunion des ministres des Finances à Winnipeg la semaine dernière, attend toujours les réactions de certaines provinces quant à leur appui de la politique de limitation, appui que nous souhaitons, et nous pourrions alors faire une autre déclaration.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre me porte à croire qu'en disant, à la Chambre si je ne m'abuse, que les ministres provinciaux des Finances avaient consenti à l'imposition d'un maximum de 6 p. 100, on a donné un faux renseignement et qu'on attend toujours des nouvelles des diverses provinces. Le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre quand on saura à quoi s'en tenir?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, comme le communiqué le disait, les ministres provinciaux ont, dans une large mesure, appuyé la politique à la réunion des ministres des Finances. Mais comme il se doit, certains d'entre eux devaient faire rapport à leur premier ministre et au cabinet et nous ne connaissons pas encore les réactions de certaines provinces.

[Plus tard]

L'INFLATION—LA LIMITATION À 6% DES HAUSSES DE SALAIRES—LE PROJET D'INSTITUTION DE TRIBUNAUX DU TRAVAIL

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si lui ou un autre membre du gouvernement ont été en rapport avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la proposition de cette province en vue d'instituer des tribunaux du travail afin de faire respecter la limitation à 6 p. 100.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, mais si la Commission des prix et des revenus ou le ministère des Finances ont été en rapport avec cette province, je n'en ai pas été averti. Je vais me renseigner.

[M. Lewis.]

LES MÉDICAMENTS

LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

L'hon. G. W. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'urgence du problème, notamment en ce qui concerne le coût élevé des médicaments pour les vieillards pensionnés, le ministre fera-t-il une déclaration à l'appel des motions avant l'ajournement et dira-t-il quelles mesures il prend pour remédier à ce problème?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai prononcé un discours mercredi dernier, et je suis déçu que le député n'en ait pas pris connaissance, car j'ai expliqué alors ce que nous faisons.

L'hon. M. Dinsdale: A titre de question supplémentaire, avant l'ajournement, le ministre fera-t-il rapport à la Chambre de son entretien avec les ministres provinciaux?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le critique officiel de l'opposition au sujet de la consommation ne sache pas qu'il s'agissait d'une réunion avec des fonctionnaires provinciaux.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

LE REFUS DE PRESTATIONS SIGNIFIÉ PAR UN MINISTRE DE LA C.-B.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme j'ai maintenant la preuve que M. Gaglardi, ministre du bien-être de la Colombie-Britannique, a donné l'instruction à ses fonctionnaires de ne délivrer que des bons d'alimentation pendant deux semaines aux travailleurs mêlés à des conflits ouvriers, et étant donné que selon le ministre fédéral, cette décision irait à l'encontre des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada, va-t-il maintenant s'occuper de faire respecter la loi et de veiller à ce que ceux qui ont droit à ces prestations les obtiennent?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): On est en train d'interviewer ceux qui ont reçu le genre d'avis dont vient de parler le député et si la chose est vraie, il me faudra soulever encore la question avec le ministre provincial du Bien-être social pour savoir s'il a enfreint les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada et perdu de ce fait le droit au partage des frais. Cela présente cependant un